

095/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 8 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le 8 juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Edouard TROLES ; Hervé TILLY ; Chantal COLLÉOU ; Florent LE HERVÉ ; Paul UGUEN ; Rémy LE MEUR ; Françoise NORMAND ; Laurence LE ROY-TASSEL ; Cyrielle MOY
Absents : Annick Le Gall ; Sonia Floch ; Marc Lefèvre
Procurations : Sonia Floch donne procuration à Christiane Dugay ; Marc Lefèvre donne procuration à Eric Le Scanff
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juillet 2021
Secrétaire : Mme MOY Cyrielle

Objet : Révision des tarifs droits de place

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la réorganisation des régies effectuée par la Direction Départementale des Finances Publiques du Finistère (DDFIP), depuis le mois d'avril, c'est dorénavant la Banque Postale qui se voit dépositaire des régies en numéraire.

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil que les tarifs des droits de place du marché, adoptés par la délibération N°119/01 de la séance du 26 juin 2002 n'ont pas été révisés et donnent lieu à des difficultés dans la réception des paiements des marchands ambulants.

Monsieur Le Maire propose, afin de faciliter les paiements par les marchands ambulants et les dépôts à la Banque Postale de revoir la grille tarifaire des droits de place.

Monsieur Le Maire propose les éléments ci-contre :

Tarifs	Depuis 2002	Proposés à partir du 12/07/2021
abonné	0.46 €/m	0.5 €/m
occasionnel	0.58 €/m	0.7 €/m
véhicule magasin	0.54 €/m	0.6 €/m
magasin occasionnel	0.66 €/m	0.8 €/m
exceptionnel	16.65 €	17 €
camion-déballage ou boutique exposition	25.06 €	26 €

Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le

ID : 029-212900674-20210708-0095-DE

**Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à 14 voix pour, et autorise
les documents relatifs à ce dossier.**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Eric Cloarec